



SECTION
DU
VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP** – Section du Var
place besagne 83000 Toulon
Tél fixe : 04-94-03-82-90
Tél portable : 06-88-37-36-97
mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>
Facebook : **FO DGFIP VAR**

CTL du 29 janvier 2021 Compte Rendu

Le 12 janvier dernier, à l'appel des organisations syndicales FO, SFIP et CGT, les agents se sont mobilisés lors de la 1ère convocation de ce CTL afin de protester contre les suppressions d'emplois successives au sein de notre direction, entraînant la destruction de notre réseau, autrefois de proximité, et la dégradation du service public rendu aux usagers (voir articles précédents).

Les élus **FO-DGFIP 83** ont décidé de siéger en 2^{de} convocation, afin d'y affirmer nos revendications, simples, claires (**NON A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC, NON AU NRP ET AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOI**) mais aussi de faire remonter les demandes des agents, nombreuses, importantes, primordiales...

Une déclaration liminaire intersyndicale (voir ci-dessous) a été envoyée par mail en début de séance, pour cause de réunion en visioconférence. Le Directeur n'a pas souhaité répondre longuement. La CGT quitte la séance. Puis nous abordons l'ordre du jour.

1- Situation des emplois : PLF 2021 (vote)

Bien évidemment, toutes les organisations syndicales présentes se sont prononcées **CONTRE** les 41 suppressions d'emploi que notre département doit une nouvelle fois supporter. Tous les services sont exsangues, et les agents réclament de pouvoir correctement remplir leurs missions !

La direction a indiqué les critères du choix des suppressions : il s'agirait d'une analyse de la déclinaison charge/emploi des différentes structures, à équilibrer en fonction des éléments locaux et nationaux, par type de famille de métier puis par structure. Ce qui revient à prendre en compte :

- pour 2/3 la contribution proportionnelle au regard de chaque service. Il n'y a plus de sanctuarisation du contrôle fiscal (pôle de contrôle, BDV),
- pour 1/3 les métiers présentant des écarts par rapport aux standards nationaux.

FO-DGFIP 83 a tenu à rappeler que le CTL emploi ne se cantonne pas à indiquer la ventilation des suppressions d'emploi (voir document ci-dessous), mais bien à présenter un état exhaustif de la situation des emplois (TAGERFIP) et des effectifs de la DDFIP du Var, pour toutes les catégories.

Cependant, comme à notre habitude, **FO-DGFIP 83** ne prendra pas part à une quelconque négociation visant à pourvoir en emploi un service au détriment d'un autre. Cela relève de la seule responsabilité de la direction !

FO-DGFIP 83 a attiré l'attention de la Direction sur la situation des agents subissant successivement restructurations et suppressions d'emploi. La direction assure prendre en compte les situations personnelles délicates, comme précédemment.

2- Fusion des SPF et SPFE de Toulon (vote)

La fusion des SPF et SPFE de Toulon est programmée pour le 04/03/2021. L'autorisation juridique a été donnée le 07/12/2020. Les délais de publication ont été légèrement réduits et la fusion anticipée par un changement de méthodes de travail.

La direction prend en considération la fusion « réussie avec succès » des SPF de Draguignan afin de justifier celle de Toulon. Au vu de la situation post fusion de ce service dracénois, où des renforts de tous horizons ont dû être déployés afin d'aider les agents à résorber le retard, et même si la situation en termes d'effectifs n'est en rien comparable entre les 2 secteurs géographiques, **FO-DGFIP 83** ne peut valider cette volonté forcenée de fusions et de restructurations.

Votes : **CONTRE** FO/ SFIP, abstention de la CFDT.

3- Transfert du recouvrement de la taxe d'urbanisme (vote)

La Direction souhaite transférer le recouvrement des taxes d'urbanisme et des redevances archéologiques des services de Var amendes au service RNF (recettes non fiscales) de la division des opérations comptables de l'État.

FO-DGFIP 83 est la seule organisation à avoir voté **POUR** ce transfert.

En effet, nous sommes ici hors cadre des restructurations, aucun emploi n'est transféré, donc aucun agent impacté. Cette opération permet de consolider le service des RNF, dont beaucoup de missions ont été assignées à d'autres départements, tout en apportant un signe de soutien au service de Var amendes, engorgé, et dont les conditions d'exercice des missions pourraient grandement être améliorées (applications archaïques, population difficile, relations avec les interlocuteurs extérieurs compliquées...).

4- Stratégie Relation Usagers SRU (information)

La circulaire du Directeur Général du 10 décembre 2020 fait état de grandes ambitions en termes de Stratégie de la Relation aux Usagers (SRU) : « mass mails », déploiement et amélioration de e-contact, intelligence artificielle, mais surtout, réaffirmation de l'offre multi canal : internet, messagerie sécurisée, téléphone, APRV et contre appel, évitant ainsi le déplacement des usagers à nos guichets !

La valorisation de la fonction d'accueil passera aussi pour la DG par une augmentation de la formation des agents, et par la possibilité de la création d'une ACF accueil (régime indemnitaire).

Bien que le taux de décroché soit scruté attentivement, la direction locale n'envisage pas (plus ?) à ce jour de créer une cellule téléphonique départementale. La priorité est donnée au renouvellement des autocoms.

Mais elle poursuit un axe majeur : mettre en valeur l'accueil distanciel

- SIP : accueil APRV privilégié (contre appel permettant de limiter les déplacements physiques) mais réouverture des accueils au fil de l'eau,
- SIE : APRV privilégié (sauf exception recouvrement/ campagne CFE),
- CDIF : APRV,
- SPF/ SPFE : valorisation de l'APRV (partenaires institutionnels),
- Var amendes : ouverture au tout venant,
- SGC : ouverts au public sur les missions relevant de leurs compétences. Pas d'APRV (sauf à St Cyr, 2 correspondants étant sur place). Cependant, afin de pouvoir répondre à certaines questions, les SGC auront accès à un réseau de référents dans chaque structure (SIP/SIE/CDIF/CHI).

Pour donner suite aux précisions demandées, la direction indique qu'une jauge sanitaire doit être respectée à l'intérieur des centres. 8 Volontaires de Service Civique (VSC) ont été recrutés afin d'aider les responsables de l'accueil à la gestion des files d'attente (2 SIP Toulon / 2 SIP Draguignan / 1 SIP Hyères / 1 SIP Fréjus / 1 Var amendes / 1 CDIF Toulon).

Un point spécifique ACCUEIL sera enfin abordé au prochain CTL (demande récurrente des OS).

Cependant, **FO-DGFIP83** a abordé 3 sujets :

VIGILES : nous avons appris que les contrats des agents de sécurité, en faction à l'accueil des SIP du département, arrivaient à leur terme fin janvier (hors Toulon). Au vu de la situation sanitaire anxiogène, de la montée de l'agressivité et de la violence de la population, de l'incertitude des évolutions, **FO-DGFIP 83** a demandé que soient prorogés ces contrats, afin d'assurer la sécurité des agents comme des usagers.

Le Directeur Général ne semblant pas opposé à ces mesures, le DDFIP s'est engagé à étudier toute demande émanant des services.

ACCUEIL VESPÉRAL : On y retourne ! Le DDFIP a confirmé envisager d'expérimenter un accueil sur rendez-vous jusqu'à 18H30 au SIP de Brignoles. Il reste persuadé que cette expérimentation peut être positive, mais il ne peut actuellement en donner les contours exacts !

FO-DGFIP 83 s'oppose évidemment à toute initiative de ce genre, le « volontariat » initial des agents se transformant très vite en obligation !!

ACCUEIL ENREGISTREMENT TOULON : les agents de l'enregistrement de Toulon ont demandé depuis décembre dernier la réouverture au fil de l'eau de l'accueil, en complément de l'APRV, afin de pouvoir travailler et accueillir le public dans de bonnes conditions. En effet, si les partenaires institutionnels sont sensibilisés à ce type de rendez-vous, les particuliers, demandant la datation d'actes par exemple, ne comprennent pas les délais imposés. Ce qui n'est pas sans poser de problème pour les agents !

La direction reste fermée à tout argument, se retranchant derrière une orientation nationale et sur une projection à long terme de la centralisation de l'enregistrement ! En attendant, des plages d'ouverture élargies d'APRV devraient d'après elle, permettre de fluidifier cet accueil.

5- Modification des horaires d'ouverture au public (vote)

Sont concernés les CFP de St Maximin et de Grimaud.

Vote unanime : **Abstention**.

Comme toujours dans ces cas, **FO-DGFIP** reste opposé à toute dégradation du service public, et donc à la réduction des horaires d'ouverture. Mais nous ne pouvons que comprendre la détresse des agents, ne pouvant remplir la totalité de l'exercice de leurs missions en raison du manque d'effectifs !

6- Ponts naturels (vote)

Les 2 ponts naturels possibles en 2021 ont été actés, soit :

- le vendredi 14 mai (autorisation d'absence exceptionnelle)
- et le vendredi 12 novembre (congé, ARTT, récup...)

Après avoir demandé et obtenu confirmation qu'en cas de nouveau confinement l'autorisation d'absence exceptionnelle serait repositionnée, **FO-DGFIP** a voté **POUR**.

7- Questions diverses

Vos élus **FO-DGFIP 83**, relais des agents, ont posé de nombreuses questions.

FONDS DE SOLIDARITÉ :

13 milliards ont été payés par la DGFIP depuis avril 2020. Principal levier de soutien économique, le dispositif est autant que possible automatisé. Cependant, les directions locales doivent traiter un volume important de demandes (rejets automatiques pour 1/4 des demandes et contrôles « a priori » dans les mêmes proportions).

FO-DGFIP 83 est intervenu à 2 niveaux :

- Pour rappeler en 1^{er} lieu la charge exponentielle qui repose sur les équipes locales, en tension. A ce titre, la direction nous a indiqué mobiliser dès maintenant les BDV (45 personnes) à hauteur de la moitié de leur temps de travail.
- De plus, l'attention a aussi été attirée sur les signalements effectués dès le départ par les agents sur les risques de fraude. La direction en est consciente, et réitère sa position : « en cas de doute, on ne paye pas », d'autant que les seuils ont été significativement relevés !

RÉORGANISATION PCE/PCRP :

Actuellement, les services PCE et ceux du PCRP de l'Est du département sont ventilés sur 4 sites (Draguignan, Fréjus, St Tropez et Brignoles), sous un pilotage unique. La direction évoque une volonté de rationalisation de ces sites. St Tropez fermant au 01/01/2022, il est envisagé de maintenir un seul service, implanté sur 2 sites : Draguignan et Fréjus.

Une recherche d'immeuble domanial à Fréjus est en cours, afin de pérenniser les équipes sur place et d'accueillir les collègues de St Tropez.

Le tissu fiscal de Fréjus et de St Tropez étant important, **FO-DGFIP 83** se pose alors la question de la pérennité de Draguignan, zone géographique actuellement difficile à combler en termes d'effectifs. À suivre...

À noter que l'antenne de Brignoles pourrait alors être rattachée à l'ouest (TOULON). Cette question devrait être tranchée rapidement.

TÉLÉTRAVAIL :

La dernière dotation d'ordinateurs portables de 2020, soit environ 40, est en cours de déploiement.

À la demande de **FO-DGFIP 83**, un rééquilibrage entre les différentes familles de métiers est réalisé au fur et à

mesure des dotations.

60 à 80 nouveaux ordinateurs devraient arriver, à destination principalement des agents des SIP en prévision de la campagne déclarative.

ATTENTION : le volontariat est toujours de mise !

RESTRUCTURATIONS :

- Déjà réalisées :

Bien que largement décriée par les agents, les élus et les organisations syndicales, la 1ère vague de NRP, voulue par la direction malgré le contexte actuel, a été réalisée au 01 /01/2021.

On aurait donc pu s'attendre à ce que les moyens soient donnés afin que cela se réalise dans de bonnes conditions. Certes, la crise sanitaire a largement mobilisé les différents acteurs. Cependant, nous ne pouvons que souligner et déplorer la surcharge énorme des équipes chargées de réaliser ces actions, et le manque d'informations cohérentes données aux usagers, qui ne savent plus à ce jour vers qui se tourner !

Ce qui, si on réfléchit bien, est un comble pour une réforme « sensée améliorer le service rendu aux usagers » !

- A venir :

Le transfert de la **gestion des budgets M21** des hôpitaux de Brignoles et du Luc vers le CHITS est maintenu, à ce jour, pour le 01 septembre 2021, le reste des budgets devant migrer au 01/01/2022.

2 mouvements de **mutation** seront maintenus :

- une campagne locale au printemps pour une affectation au 01 septembre 2021
- une seconde à l'automne pour une affectation au 01/01/2022

À noter que le **relogement** de la trésorerie de Brignoles municipale est en cours d'étude. A notre demande, la direction a indiqué explorer 2 pistes : réaménagement du site des augustins (étude de faisabilité par un architecte en cours) ou à défaut, nouvelle location.

ZÉRO CASH :

Cet été devrait voir disparaître le maniement d'argent liquide dans nos centres.

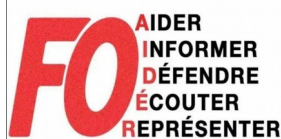
Cependant, **FO-DGFIP 83** a rappelé que certaines opérations, notamment concernant Var amendes (compositions pénales, scellés, jour amende...) ne peuvent être déportées vers les nouveaux bureaux de paiements de proximité, communément appelés bureaux de tabac.

De plus, la directive SRU (point 5 de ce compte rendu) prévoit de laisser la possibilité aux usagers qui le souhaitent de payer en liquide à une caisse de la DGFIP. Il est donc envisagé à ce jour de maintenir 2 caisses dans le Var (Draguignan et Toulon), soit dans les 2 SIP, soit SIP / Var amendes. Aucune décision n'est prise à ce jour.

RESTAURATION COLLECTIVE :

Au vu des nouvelles directives sanitaires, un nouveau protocole sera mis en place dans nos restaurants dès lundi. Mais l'ouverture est à ce jour maintenue.

Le rôle d'un syndicat est d'être là avec vous, pour vous !



Vos représentants FORCE OUVRIERE:

Titulaires: S. Degeilh, F. Mosca, S. Charbonneyre

Suppléant : C. Banchetry